

DEMANDE DE LOCATION – HABITATION

Veuillez SVP remplir l'adresse de l'objet ▼		A l'usage de la gérance (ne pas remplir SVP) ▼	
		Sauf erreur et omission :	
Immeuble :	<u>ch. de la Dame 28</u>	Loyer :	<u>894.-</u>
Locataire actuel :	<u>M. et Mme Chiquita</u>	Charges :	<u>220.-</u>
Étage :	<u>1er</u>	Garage :	
Nombre de pièces :	<u>4.5</u>	Place de parc	
Objet n° :		Total :	<u>1'114.-</u>
Date d'entrée :	<u>15.06.2024</u>	Garantie <u>12k</u>	<u>3'500.-</u>

Pour assurer le suivi de votre demande de location, il est indispensable que toutes les cases ci-dessous soient dûment complétées.

	Preneur du bail	Epoux(se), fiancé(e), ami(e) Biffer ce qui ne convient pas
Nom :		
Nom de jeune fille :		
Prénom :		
Date de naissance :		
Nationalité :		
Si étranger, type de permis de séjour (joindre une copie) :		
Etat civil :		
Si marié(e)/séparé(e), depuis quand :		
Nombre d'occupants :		
Nombre d'enfants (âge) :		
Adresse actuelle complète		
A cette adresse depuis le :		
Si moins d'une année, ancienne adresse :		
N° de téléphone privé :		
N° de téléphone professionnel :		
N° de téléphone mobile :		
Adresse e-mail (obligatoire) :		
Profession :		
Nom, adresse et téléphone employeur actuel :		
Engagé(e) depuis le :		
Salaire mensuel NET :		
Nom, adresse gérance/propriétaire actuel :		
Téléphone gérance/propriétaire actuel :		
Motif du changement de domicile :		

Le/la/les soussigné/e/s autorise/nt RS Servim à prendre les renseignements utiles auprès de l'Office des poursuites, de l'administration fiscale <u>ainsi que de votre ancienne régie</u> :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Le logement sera-t-il ?	<input type="checkbox"/> Principal	<input type="checkbox"/> Secondaire
Si logement principal, sera-t-il occupé par des personnes mariées ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Noms des personnes qui occuperont l'appartement (si différent des preneurs du bail) :		
Avez-vous des poursuites en cours ?	<input type="checkbox"/> oui CHF :	<input type="checkbox"/> non
Avez-vous un curateur ?	<input type="checkbox"/> oui, nom, adresse et tél :	<input type="checkbox"/> non
Si oui, pour quel type de curatelle ?	<input type="checkbox"/> d'accompagnement <input type="checkbox"/> de coopération	<input type="checkbox"/> de représentation <input type="checkbox"/> de portée générale
Avez-vous une assurance RC (obligatoire en cas d'attribution de l'appartement) ?	<input type="checkbox"/> oui Compagnie :	<input type="checkbox"/> non
Avez-vous des animaux ?	<input type="checkbox"/> oui Lesquels :	<input type="checkbox"/> non
Souhaiteriez-vous un garage ?	<input type="checkbox"/> oui N°	<input type="checkbox"/> non
Souhaiteriez-vous une place de parc ?	<input type="checkbox"/> oui N°	<input type="checkbox"/> non
Par quel biais avez-vous eu connaissance de la mise en location de cet objet ?	<input type="checkbox"/> Annonce dans journal <input type="checkbox"/> Internet <input type="checkbox"/> Passage à la régie <input type="checkbox"/> Demande téléphonique <input type="checkbox"/> Locataire précédent <input type="checkbox"/> Autre :	

Le/la/les soussigné/e/s certifie/nt n'avoir communiqué ci-dessus que des renseignements conformes à la réalité. Il(s)/elle(s) certifie/nt n'avoir omis aucune indication susceptible d'induire en erreur le bailleur. Le bailleur est autorisé à vérifier la véracité des données communiquées.

Les locaux ont été visités par le/la/les candidat/e/s soussigné/e/s qui les accepte/nt dans leur état actuel, sans aucune réserve.

Si les locaux sont attribués au/x soussigné/e/s, il(s)/elle(s) s'engage/nt à verser la somme forfaitaire de CHF 150.00 TTC, y compris en cas de renonciation, pour couvrir les frais administratifs.

Documents à fournir (récents, datant de moins de 1 mois) :

- Un extrait de l'Office des poursuites
- Trois dernières fiches de salaire ou contrat de travail ou copie de la taxation des impôts
- Copie de la carte d'identité ou permis de séjour
- Copie police d'assurance RC

Si garant ou copreneur, les documents sont à fournir par l'ensemble des demandeurs.

LES DOSSIERS IMCOMPLETS NE SERONT PAS TRAITÉS

CONDITIONS APPLICABLES :

Cette inscription ne constitue pas un engagement de la gérance à louer l'objet désignés ci-dessus. Sur la base de ce formulaire, la gérance est autorisée à demander des renseignements sur la(les) personne(s) intéressée(s). Pour le cas où le(s) soussigné(s) renonce(nt) à la location de l'objet susmentionné, une fois le bail établi, ce(s) dernier(s) s'acquittera/ont, auprès de RS Servim Sàrl, du montant de CHF 150.00 TTC représentant les frais administratifs engagés. Les éléments mentionnés dans l'annonce publiée ne constituent pas des engagements contractuels. **Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de refus de votre candidature, votre inscription ainsi que les documents annexés ne seront ni retournés, ni conservés.**

Lieu et date : _____

Nom/s et signature/s : _____

Traitement de vos données personnelles

Conformément à la législation en vigueur, nous vous informons que les données personnelles que vous confiez à RS Servim sont traitées et conservées avec le plus grand soin et en toute sécurité. Dans le cadre du bon suivi de votre demande de location, nous sommes amenés à procéder à des traitements de vos données personnelles contenues dans le présent formulaire dans le respect de la plus stricte confidentialité. Nous pouvons être conduits, le cas échéant, à transmettre vos données, exclusivement, aux propriétaires des biens pour lesquels vous postulez. Vos données sont strictement conservées pendant le temps nécessaire à l'exécution de notre mission et seront détruites au plus tard soit (i) après le vingtième jour suivant l'attribution du bien à une tierce personne soit (ii) dix ans après la fin de votre bail en cas d'attribution du bien à vous-même. Sachez en outre que RS Servim met en place toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires afin de protéger vos données personnelles contre toute violation ou utilisation abusive. Conformément à la législation en vigueur, nous vous informons que vous disposez d'un droit d'information, d'accès, de modification, de rectification, d'opposition au traitement et de suppression de vos données personnelles. La protection des données de nos clients est une de nos préoccupations quotidiennes, n'hésitez pas à nous solliciter pour toute requête ou complément d'information sur le traitement de vos données personnelles à l'adresse email suivante : gerance@servim.ch. Veuillez toutefois noter qu'en cas d'opposition ou de demande de suppression de vos données, RS Servim ne serait plus en mesure de considérer et de traiter votre demande de location.



Logement subventionné / à loyer modéré
Contrôle des conditions d'occupation des locataires (avant l'entrée et en cours de location)
Loi du 9 septembre 1975 sur le logement (LL ; BLV 840.11)

1. Composition du ménage

Preneur de bail et conjoint ou partenaire

NSS (n° AVS 13)	Nom	Prénom	Né(e) le	Signature
.....
.....

N° de tél. maison : **N° de tél. portable :**

AI degré d'invalidité% (joindre une copie de la décision) AVS Enceinte (joindre une attestation) Etudiant de moins de 25 ans (joindre une attestation)

Enfant(s) non salarié(s) faisant ménage commun

NSS (n° AVS 13)	Nom	Prénom	Né(e) le	Signature
.....
.....
.....
.....

Autre(s) personne(s) occupant le logement

NSS (n° AVS 13)	Nom	Prénom	Né(e) le	Signature
.....
.....
.....

Les numéros NSS (n° d'AVS à 13 chiffres) doivent être communiqués à l'autorité (canton ou commune) lors de chaque demande.

Une signature est obligatoire pour chaque personne de plus de 18 ans.

Les signataires certifient l'exactitude des informations communiquées et autorisent l'autorité (canton ou commune) à accéder à leurs données financières, y compris fiscales, figurant dans le système d'information du revenu déterminant unifié (RDU).

Le locataire a l'obligation d'informer la gérance de toutes modifications de situation concernant son revenu, sa fortune ou d'une modification du nombre de personnes occupant le logement.

2. Revenu du ménage

Les personnes n'ayant pas de taxation fiscale vaudoise à ce jour (nouveaux arrivés dans le canton, imposition à la source, etc.) ou celles dont la situation (famille, emploi, etc.) a beaucoup changé depuis la dernière taxation fiscale, doivent annexer à ce formulaire leur dernière taxation fiscale ou joindre tous les justificatifs de revenus, à savoir : attestation de l'employeur, d'activités accessoires ou d'activité indépendante, décompte de chômage ou de l'aide sociale, rentes AVS, AI, LPP, bourses d'études, copie de la convention de séparation / divorce mentionnant les droits de garde des enfants et le montant de la pension alimentaire, frais de garde avec justificatifs, allocations familiales (si elles ne sont pas comprises dans le salaire), contrat d'apprentissage.

Total revenu net annuel du ménage : CHF

Composition du revenu Salaire Chômage AI / PC AI
 AVS / PC AVS RI
 Autre(s) – à préciser :

Si vous avez un emploi sur la commune, depuis le (date de l'engagement)

3. Motif du déménagement (lors d'un contrôle, cette rubrique n'est pas à compléter)

Loyer trop cher Séparation / divorce Bail résilié par le bailleur
 Logement trop petit Raisons médicales Trajets trop longs
 Sans domicile (hôtel, amis) Sous-occupation Indépendance / nouveau ménage
 Etat du logement Logement démoli Accessibilité / handicap
 Autre (à préciser)

Lieu et date

4. Rubriques à compléter par la gérance

4.1 Renseignements sur le dossier

Dossier VD N° 4925-A Dossier OFL N°
Adresse de l'immeuble chemin de la Dame 28
(lieu dit, rue, N° d'entrée) 1350 orbe
N° postal, commune
Appartement N°^A 21 Entrée prévue pour le^B 15.06.2024

A La référence du N° de dossier VD ainsi que du numéro d'appartement figurent sur l'état locatif transmis annuellement par la Direction du logement (DL) à la gérance. Lorsque l'immeuble bénéficie des abaissements supplémentaires (AS) de la Confédération, le numéro fédéral doit également être indiqué.

B Lors d'un contrôle de locataires déjà dans le logement, cette rubrique n'est pas à compléter.

4.2 Gérance (raison sociale, adresse et numéro de téléphone)



5. Rubrique à compléter par la commune si des règles communales spécifiques ont été édictées

Les communes de Lausanne, Montreux, Morges, Nyon, Vevey et Yverdon-les-Bains bénéficient d'une délégation de compétence. Le contrôle des conditions d'occupation est effectué par l'office communal du logement. Pour les logements de toutes les autres communes, le contrôle est fait par le canton (Direction du logement).

Pour toute nouvelle candidature, les communes de Bussigny, Ecublens, Eysins, Lutry, Orbe, Penthaz, Renens, Rolle et Valbroye doivent donner leur préavis sur leurs règles communales spéciales.

Préavis communal favorable
(pas nécessaire lors défavorable
d'un contrôle en
cours de location)

Sceau et signature (autorités communales)

.....